



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

RÉNOVATION D'AMPLEUR

Principale aide de l'État pour la rénovation énergétique des logements.

Elle est accessible à tous les propriétaires, qu'ils habitent leur logement ou le mettent en location, ainsi qu'aux copropriétaires.

Son montant varie en fonction des revenus du foyer et du projet de travaux.

CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ

- Propriétaire
- Résidence principale
- **Pour tous les revenus**
- Logement de plus de 15 ans, **classé E, F ou G**



SCI, SARL non éligibles

Monopropriétés (création de logements dans une maison) non éligibles

L'AIDE FINANCIÈRE

- **10 à 80% des travaux** dans la limite d'un plafond de dépense de 40 000 € HT + **subvention pour l'accompagnement** (selon ressources et nombre de sauts de classe énergétique)
- **Accompagnement MAR payant OBLIGATOIRE avant travaux (sauf programme local)**
- Engagement d'occupation de 3 ans ou de mise en location pendant 6 ans après travaux
- Cumul avec aides locales selon projet : chauffage au bois, aide accompagnement MAR

LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Isolation (combles, rampants, murs, plancher bas)
- Menuiseries et portes d'entrée
- Volets isolants
- Système de chauffage et d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables
- Ventilation simple ou double flux

1

Renseignements et éligibilité auprès de **Niort Agglo Rénov'**

2

Contact avec **Mon Accompagnateur Rénov'**

3

Visite technique et **audit énergétique**

4

Réalisation de devis par un **professionnel qualifié RGE**

5

Montage du dossier et **dépôt des demandes** d'aide et d'autorisations avec le MAR

6

Accords de subvention et autorisations d'urbanisme

7

Signature des devis et **réalisation des travaux**

8

Transmission des justificatifs et **versement des subventions**



Rendez-vous OBLIGATOIRE auprès d'un conseiller de Niort Agglo Rénov' avant tout dépôt d'une demande.



**niort agglo
RENOV'**

Renseignements et prise de rendez-vous en ligne sur :

www.niortagglo.fr/niort-agglo-renov

05 49 78 78 40

